

Texte de politique générale

Commission : Affaires politiques internationales

Question : Comment préserver les identités culturelles au sein de la mondialisation ?

Auteur : Espagne

Avec l'arrivée d'Internet et l'intensification des flux commerciaux et migratoires, la mondialisation s'est fortement développée ces dernières années. Au-delà des aspects économiques, elle permet des échanges culturels, mais peut également être un danger pour les identités culturelles propres à chaque pays.

L'Espagne reconnaît l'enrichissement culturel que peut apporter la mondialisation et est donc favorable aux échanges culturels. Elle a en effet ratifié la majorité des textes de l'UNESCO depuis 1950, et est en outre signataire de la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle de l'UNESCO en 2001 et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des échanges culturels de Paris en 2005. Elle participe de plus à de nombreux programmes d'échanges, comme Erasmus, qui a bénéficié d'un soutien de 178 millions d'euros cette année.

Notre pays tient à mettre en avant les langues, qui facilitent l'accès aux régions du monde. Cela est fait notamment grâce à l'école, où l'apprentissage d'une langue étrangère débute dès l'âge de 6 ans et où la possibilité d'en étudier une deuxième est donnée dès le secondaire. Quant à l'espagnol classique et ses autres langues officielles (catalan, valencien, galicien et euskera), parlés par plus de 450 millions de personnes, nous tâchons de donner l'opportunité à un maximum de personnes de l'apprendre. Les 87 instituts Cervantes, présents dans 44 pays, ont pour mission d'enseigner l'espagnol et de diffuser la culture espagnole : ils délivrent également des diplômes de validation de niveau reconnus dans le monde entier, les DELE, qui facilitent l'accès aux universités et au marché du travail.

L'Espagne a une politique migratoire accueillante dans la limite de ses possibilités, bien que contrainte de la durcir face à l'afflux de clandestins et à notre redressement économique. Par exemple, nous avons été contraints de fermer le poste-frontière de Ceuta le 9 août 2017 en accord avec le Maroc, en raison des tentatives de centaines de migrants subsahariens clandestins de gagner le territoire espagnol. Notre pays connaissant un fort taux de chômage atteignant 19,2% de la population active et un déficit public représentant 4,7% du PIB en 2016, nous nous voyons obligés de privilégier nos citoyens. Nous avons en effet décidé durant l'automne 2017 de mettre en place un plan assurant le versement d'indemnités auxquelles les immigrés travailleurs ont droit en échange de leur départ volontaire. Cependant, nous maintenons une politique ouverte, comme le prouve l'augmentation du nombre d'immigrés légaux : 417 033 en 2016, soit 21,9% de plus qu'en 2015.

Il ne faut cependant pas oublier de considérer l'importance des identités régionales en Espagne, qui constituent la pluralité de l'identité culturelle espagnole. Le cas de la Catalogne en est un parfait exemple : le catalan est enseigné dès le primaire au même titre que le castillan, les médias sont diffusés en catalan... De plus, le récent désaccord entre le gouvernement de Madrid et le parti indépendantiste de Catalogne montre bien que le sentiment d'appartenance à une région prime parfois sur le sentiment d'appartenance national : les indépendantistes ont remporté ce 21 décembre 2017 une majorité absolue à

l'Assemblée, avec 70 sièges sur 135 et un taux de participation à 85%. A ce titre, l'Espagne estime qu'il ne faut pas considérer la question des identités culturelles de manière globale. Elle considère en effet qu'il serait préférable d'envisager des plans d'action nuancés en fonction de chaque pays et de son histoire, notamment les pays où l'identité culturelle est plurielle.

Etant consciente que malgré l'enrichissement culturel, la mondialisation peut être un danger pour la pérennité des identités culturelles au vu des disparités d'influence au niveau mondial, l'Espagne a mis en place des programmes de conservation et de préservation du patrimoine culturel espagnol, aussi bien matériel qu'immatériel. Par exemple, la loi n°16 du 25 juin 1985 assure la protection des expressions relevant de la culture traditionnelle espagnole et le plan de national de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adopté en 2011 assure le développement de la recherche, un système d'inventaire de ce patrimoine ainsi que sa diffusion.

L'Espagne est donc favorable à l'intensification des échanges culturels provoqués par la mondialisation, tout en assurant des plans de protection et de diffusion de son patrimoine culturel afin d'assurer sa pérennité.